

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 10 avril 1894.

Le comité des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport. Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

D'Alexander Nelson et autres, de Niagara Falls et autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation comme compagnie pour la construction de ponts sur la rivière Niagara, destiné au passage de chars mus par l'électricité ;

De la Compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario, sur la vie, demandant un acte qui l'autorise à exercer l'assurance hors du Canada et qui amende sa charte sous d'autres rapports ;

De la Compagnie d'assurance du Canada sur les chaudières à vapeur et les glaces, demandant un acte qui étende et amende son acte d'incorporation ;

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux et qui modifie sa charte sous d'autres rapports ;

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée ;

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée ;

De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, demandant l'adoption d'un acte qui fasse revivre son acte constitutif et qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée ;

De Sir Donald A. Smith et autres, demandant un acte qui les incorpore sous le nom de "Compagnie canadienne d'assurance sur la vie dite 'Northern'";

De Mossom Boyd et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Babcaygeon et Pontypool, demandant un acte qui continue leur charte et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leur voie ferrée ;

De Victor Joseph Beaupré et autres, de Gleichen, dans le district d'Alberta, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Gleichen, au lac aux Castors et à Victoria ;

De la Compagnie de téléphone de New-Westminster à Burrard-Inlet (à responsabilité limitée), compagnie incorporée par la législature de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui la constitue en corporation sous la dépendance du parlement du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée ;

De la Compagnie du pont suspendu de Clifton, demandant un acte qui augmente son capital social, qui l'autorise à émettre des obligations hypothécaires, et pour d'autres objets ;

De Charles A. Hesson et autres, de la cité de Sainte-Catherine et autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie du canal de force motrice et de fourniture de Welland (à responsabilité limitée) ;

De W. R. Hull, demandant un acte qui confirme certains privilèges qu'il possède pour l'utilisation des eaux de la Coulée-aux-Poissons et de la rivière aux Arcs, dans le district d'Alberta.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.